

**DERNIERE COPIE**SOCIÉTÉ DES NATIONS  
**NE DOIT PAS SORTIR DU  
SERVICE DE DISTRIBUTION**

Le 15 septembre 1932.

ORGANISATION DES COMMUNICATIONS ET DU TRANSIT.Comité d'étude des questions de travaux publics et d'outillage  
national.Rapport sur la troisième session du Comité.

## I.-

A l'issue de sa deuxième session, tenue à Paris du 30 mars au 2 avril 1932, le Comité d'étude des questions de travaux publics et d'outillage national a soumis au Conseil de la Société des Nations un rapport d'ensemble sur ses deux premières sessions. Ce rapport exposait les idées générales qui ont guidé le Comité dans son appréciation des projets de travaux publics qui lui ont été présentés, les conditions principales que ces travaux publics devaient remplir pour être recommandés par lui, et enfin les conclusions auxquelles il est arrivé au sujet des projets qu'il a étudiés.

Le Conseil, ayant examiné ce rapport au cours de sa séance du 10 mai 1932, a adopté à ce sujet la résolution suivante:

"Le Conseil,

"1) Ayant pris connaissance du Rapport du Comité d'étude  
"des questions de travaux publics et d'outillage national sur ses  
"deux premières sessions,

"Remercie le Comité du travail accompli par lui jusqu'à pré-  
"sent et l'invite à continuer l'examen des projets qui lui ont été  
"déjà soumis ou qui lui seront encore soumis par la suite, et d'en  
"référer au Conseil;

"2) Considérant que pour prendre une décision sur les suites  
"à donner aux travaux du Comité il serait utile de se trouver en  
"présence d'un plus grand nombre de projets de travaux retenus par  
"le Comité,

"Se réserve de se prononcer à ce sujet, en attendant d'être  
"en possession du rapport suivant du Comité".

Comme suite à l'examen des suggestions qui lui ont été soumises par une résolution relative à la crise économique actuelle, adoptée par la Conférence internationale du Travail, - suggestions dont l'une avait trait à la question des grands travaux publics, - le Conseil a, en outre, décidé, au cours de sa séance du 21 mai 1932, de renvoyer à l'Assemblée ces suggestions de la Conférence internationale du Travail, et de prier en même temps le Comité d'étude des questions de travaux publics et d'outillage national d'accélérer ses travaux.

Comme suite à ces résolutions du Conseil, le Secrétaire général de la Société des Nations a, par une lettre circulaire, informé les Gouvernements que le Comité devrait tenir sa prochaine session dans les premiers jours de septembre 1932 afin que les résultats de ses travaux pussent être portés devant le Conseil au cours de sa session d'automne qui a lieu à l'époque de l'Assemblée et il les a invités en conséquence à lui faire parvenir en temps utile les projets qu'ils auraient éventuellement l'intention de soumettre encore à l'examen du Comité pour sa prochaine session, ainsi que la documentation supplémentaire qui leur aurait été demandée au sujet de leurs propositions précédentes.

À la suite de cette lettre circulaire, un nombre considérable de réponses sont parvenues au Secrétaire général, comportant en partie des renseignements supplémentaires relatifs aux projets soumis antérieurement et dont la documentation avait été trouvée insuffisante par le Comité, et en partie des projets nouveaux. Au sujet de tous les projets pour lesquels la documentation était suffisante, les Rapporteurs ont préparé des études préliminaires destinées au Comité. C'est ainsi que ce dernier, à l'occasion de sa troisième session tenue à Genève du 7 au 10 septembre 1932, a pu examiner utilement les projets mentionnés ci-après dans la partie II du présent rapport. En procédant à cet examen, le Comité n'a pas perdu de vue les critères et considérations qu'il a exposés dans son dernier rapport. Le Comité rappelle également qu'il a tenu à se maintenir dans la limite de sa compétence et qu'il s'est abstenu d'étudier la question des possibilités et des modalités de financement des opérations. Il n'a examiné les projets qu'au point de vue de leur valeur technique et économique, tout en fournissant dans certains cas quelques renseignements destinés à être utilisés ultérieurement en vue de l'étude financière.

En même temps, le Comité a réexaminé certains projets sur lesquels il s'était déjà prononcé au cours de sa deuxième session, mais au sujet desquels les Gouvernements intéressés ont par la suite fait de nouvelles communications.

En outre, le Comité a pris connaissance avec intérêt des réponses de certains Gouvernements qui, sans soumettre à son examen de projets proprement dits, l'ont mis au courant des efforts qu'ils ont faits, sous la forme de travaux publics, pour combattre le chômage sur leurs territoires, en contribuant ainsi à l'action internationale envisagée à ce sujet.

II.

AUTRICHE.

Le Gouvernement autrichien a présenté les projets de travaux suivants:

a) Programme général pour l'aménagement en routes modernes de l'ensemble du réseau des routes fédérales, portant sur une longueur totale de 3.880 kilomètres, divisé en trois étapes distinctes :

1<sup>e</sup>) routes de grands parcours (1.510 kilomètres, dont 500 kilomètres ont déjà été reconstruits);

2<sup>e</sup>) routes de grand trafic (1.790 kilomètres);

3<sup>e</sup>) routes de trafic local (580 kilomètres).

Le Comité a considéré la première tranche de ce programme - routes de grands parcours - comme recommandable (dépenses à envisager: 95 millions de Francs suisses), et a d'ailleurs constaté qu'en cas de difficultés de financement, elle pourrait subir des restrictions sans inconvénients sérieux.

b) Projet pour la construction d'une usine hydroélectrique sur le Danube à Ybbs-Persenbeug (estimation: 110 millions de Francs suisses).

Le Comité, tout en reconnaissant que le projet est bien étudié et intéressant en lui-même, a été d'avis que les conditions économiques et les circonstances actuelles ne lui permettraient pas de donner dès à présent une adhésion à cette opération.

BULGARIE.

Le Comité a examiné les projets de travaux suivants soumis par le Gouvernement bulgare :

a) Programme de travaux d'assèchement, de correction de rivières et de distribution rurale d'eau potable.

Le Comité a retenu en principe les travaux d'assèchement et de correction de rivières. Parmi les projets présentés, il recommande sans réserve ceux de Kara-Boaze, de Messemvria et de Mandra-Yakezli (montant du devis : 1,3 million de francs suisses). Pour les travaux de Vidine et de la Provadia (montant du devis: 2,9 millions de francs suisses), il ne pourra émettre un avis définitif avant d'avoir reçu des renseignements complémentaires. Quant aux travaux d'aménagement de la Maritza (estimation 5,6 millions de francs suisses), la documentation fournie n'a pas paru suffisante au Comité pour lui permettre d'arriver à une conclusion; le Gouvernement bulgare est donc invité à donner toutes justifications utiles.

En ce qui concerne les travaux de distribution rurale d'eau potable (estimation 11,5 millions de francs suisses), le Comité ne s'est pas considéré comme suffisamment éclairé et demande également au Gouvernement bulgare de lui donner des justifications plus circonstanciées au sujet de la productivité, directe ou indirecte, de l'opération prévue.

b) Programme de constructions routières et de construction de ponts (montant du devis: 37 millions de francs suisses.)

Le Comité a retenu le programme de constructions routières et de construction de ponts présenté par le Gouvernement bulgare. Il a constaté que le programme comporte essentiellement deux catégories de caractère assez différent et a marqué sa préférence pour les deux routes orientées ouest-est, l'une reliant Sofia d'un côté à la frontière yougoslavé, de l'autre à la frontière turque, l'autre au sud, parallèle à la frontière grecque, qui ont un caractère international plus marqué que les autres dépenses à prévoir pour ces deux routes: 20 millions de francs suisses).

Avant de prendre une décision définitive, le Comité croit toutefois nécessaire de demander au Gouvernement bulgare des renseignements complémentaires sur l'influence que l'exécution de ces travaux pourrait avoir sur le chômage.

- c) Projet d'améliorations dans le service téléphonique de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones. (estimation 26 millions de francs suisses).

Le Comité ne pourra se prononcer sur le projet qui lui a été soumis que lorsqu'il aura reçu les renseignements complémentaires déjà demandés au Gouvernement bulgare.

#### ESTONIE

Le Gouvernement estonien a présenté un programme de constructions routières et de construction de ponts (montant des dépenses prévues: 4,9 millions de francs suisses).

Le Comité a considéré que le programme présenté par le Gouvernement estonien ne remplissait pas l'ensemble des conditions voulues pour pouvoir être retenu par lui. Il ne pourrait modifier ce point de vue que s'il lui était démontré que le chômage en Estonie est plus important qu'il n'a été indiqué dans les documents portés à sa connaissance.

#### GRECE

Le Gouvernement hellénique a soumis au Comité une étude supplémentaire relative au programme de travaux hydrauliques à exécuter dans les Plaines de Salonique et de Serrès, dont les projets ont été examinés par le . . . . .

Comité à sa deuxième session, en exprimant l'espoir que le Comité y trouve toutes les informations dont il a encore besoin.

Le Comité, après examen des renseignements fournis, a émis l'avis que dans l'intérêt même du succès de l'opération, une étude sur place reste indispensable.

### HONGRIE.

Le Gouvernement hongrois a soumis les projets de travaux suivants:

a) Projet d'un canal de navigation reliant le Danube à la Tisza (estimation 94,5 millions de francs suisses).

Le Comité ne pourrait retenir ce projet que s'il était établi que l'opération sera productive, étant bien entendu qu'il faut faire entrer en ligne de compte l'amortissement du capital d'établissement.

b) Programme pour la reconstruction des routes nationales.

Le Gouvernement hongrois a soumis au Comité un programme financier pour la reconstruction en 10 ans du réseau des routes nationales, accompagné d'indications tout à fait sommaires (estimation: 125 millions de francs suisses), puis un second programme très restreint (dépense prévue: 9 millions de francs suisses) qui devait primitivement être exécuté en 1932 et pour lequel il prévoit maintenant une exécution en trois années.

Le Comité a considéré le programme restreint comme acceptable. Dans l'hypothèse où le Gouvernement hongrois voudrait effectuer des travaux plus importants, il lui appartiendrait d'apporter au Comité tous renseignements complémentaires.

c) Programme des investissements à effectuer pour l'aménagement du réseau des chemins de fer de l'Etat (dépense prévue: 71 millions de francs suisses).

Le Comité a considéré comme intéressant le programme présenté par le Gouvernement hongrois, mais il s'est trouvé en présence de renseignements nettement insuffisants. Il demande en conséquence au Gouvernement hongrois de lui fournir des indications complémentaires.

#### LETTONIE.

Le Comité a examiné les projets de construction des lignes de chemin de fer Riga-Rujiena et Riga-Karsawa, présentés par le Gouvernement letton (montant du devis: 38,5 millions de francs suisses).

Le Comité a constaté que la documentation qui lui a été soumise par le Gouvernement letton n'était pas suffisante pour lui permettre de se former une opinion sur les propositions formulées. Il a décidé en conséquence de demander au Gouvernement letton de lui fournir des renseignements sur la productivité des travaux envisagés et sur l'importance des fournitures qui seront demandées à d'autres pays.

#### POLOGNE.

Le Comité a examiné les projets de travaux suivants soumis par le Gouvernement polonais.

a) Programme d'extension du réseau des conduites d'eau et des égouts de Varsovie (montant des dépenses prévues pour la première tranche à exécuter en 5 ans: 31 millions de francs suisses).

Le Comité, après étude des renseignements supplémentaires reçus au sujet de ces travaux déjà retenus en principe par lui au cours de sa précédente session, a émis



un avis favorable au projet présenté dont l'urgence lui a été signalée.

b) Programme de développement du réseau des câbles téléphoniques à grande distance (montant du devis: 78 millions de francs suisses).

Le Comité, après examen, n'a élevé aucune objection à l'encontre des propositions présentées, qu'il a considérées comme recommandables.

c) Programme d'électrification de la Pologne.

Le Comité a accueilli favorablement, d'une manière générale, les propositions présentées par le Gouvernement polonais, en faisant toutefois une différence entre la partie A et la partie B du projet, et en donnant une préférence à la Partie A. Dans cette partie elle-même (dont le devis s'élève à 93 millions de francs suisses), il y a lieu d'établir une distinction et de s'attacher d'abord à l'exécution d'une première étape composée du groupe **Scrabka-Roznow-Moscice-Cracovie** (dépense envisagée: 59 millions de francs suisses), les étapes successives ne devant être réalisées qu'au fur et à mesure qu'on sera assuré de leur nécessité et de leur rentabilité.

Quant à la partie B du projet (dépense prévue: 73,6 millions de francs suisses), les renseignements dont le Comité disposait ne lui ont pas permis d'apprécier la possibilité de sa réalisation par étapes, et le Gouvernement polonais est prié de donner tous renseignements nécessaires pour permettre au Comité de se faire une opinion à ce sujet.

C'est donc dans cet esprit que le Gouvernement polonais devrait procéder à la révision des projets soumis et présenter au Comité les résultats de sa nouvelle étude.

1) Projet de gazéification des bassins houillers en Pologne (dépense prévue: 29,5 millions de francs suisses).

Le Comité a estimé que le projet devait être retenu dans son principe. Cependant, les renseignements communiqués par le Gouvernement polonais n'ont permis de recommander dès maintenant que les tronçons suivants: cokeries Wolfgang-Kattowice-Dabrowa-Gornicza-Czestochowa, et cokeries Emma-Rybnik-Paruczwice (frais à envisager: 12 millions de francs suisses environ). Quant aux autres sections du projet, elles soulèvent des doutes au point de vue du rendement financier et demandent une étude plus poussée à ce sujet.

e) En outre, le Gouvernement polonais, revenant sur la décision du Comité au sujet/ <sup>des projets</sup> de réseau routier et de réseau de chemins de fer présentés par lui et étudiés par le Comité à sa deuxième session, a soumis certaines observations supplémentaires sur Cracovie et de Stanislawow au sujet des routes de Stanislawow à Lublin, ainsi que des lignes de chemin de fer de Kamien-Koszyrski-Wolkowysk et de Kozlow-Kiwerce.

Le Comité, après avoir pris connaissance de cette communication, a pris acte, en ce qui concerne les routes, de la suppression consentie par le Gouvernement polonais de la réfection de la route Stanislawow-Cracovie. Pour ce qui est de la route Stanislawow-Lublin qui, sur une partie importante de son parcours, fait double emploi avec une voie ferrée, le Comité persiste à croire qu'il n'y a pas lieu de modifier ses précédentes conclusions et reste favorable à l'exécution de 2.000 kilomètres de routes sur l'ensemble du projet présenté.

En ce qui concerne les chemins de fer, le Comité a été d'avis que la ligne Kamien - Koszyrski - Wolkowysk,

justifiée par la nécessité de desservir des territoires dont l'assèchement est prévu par le Gouvernement, constitue un élément du projet d'appropriation de ces régions et qu'il n'est pas désirable, dans ces conditions, de prendre une décision sur cet élément pris isolément. Pour la ligne Kozlow-Kiwerce, dont la construction est demandée pour remédier à l'encombrement d'autres lignes parallèles, le Comité désirerait, avant de prendre une décision, être documenté sur la densité du trafic existant sur ces lignes parallèles.

#### ROUMANIE.

Le Gouvernement roumain a soumis un programme d'aménagement du réseau des chemins de fer, de construction de nouvelles lignes et de reconstruction de ponts (estimation des dépenses prévues : 730 millions de francs suisses).

Le Comité a accueilli favorablement le principe de l'opération. Toutefois, il a constaté que la documentation fournie était insuffisante pour qu'il puisse émettre un avis ferme. Le Gouvernement roumain est donc invité à envoyer la documentation complémentaire nécessaire.

Par ailleurs, vu le montant très considérable de l'estimation, il pourrait être opportun de diviser le programme en un certain nombre de parties et d'en sérier éventuellement l'exécution si la charge de l'ensemble paraît trop lourde. Le Gouvernement roumain est invité à faire connaître sa manière de voir à ce sujet.

YUGOSLAVIE.

Le Comité a examiné les projets suivants, soumis par le Gouvernement yougoslave :

a) Projet pour l'aménagement du port de Belgrade sur la Save et du port d'hiver à Čukarica (montant du devis : 10,2 millions de Francs suisses).

Le Comité donne son adhésion au projet d'aménagement du port de Belgrade et du port d'hiver à Čukarica. Il signale toutefois que les installations d'exploitation devraient être réalisées par étapes, au fur et à mesure des besoins du trafic.

b) Projets pour l'amélioration des voies ferrées du réseau de l'Etat (estimation des dépenses : 180 millions de Francs suisses).

Le Comité a accueilli avec faveur le principe même de l'opération qui lui a paru particulièrement recommandable en raison de son influence heureuse sur le chômage, tant dans le pays même qu'à l'étranger.

Il restera toutefois à examiner dans quelles conditions le service de l'emprunt pourra être assuré, en faisant état notamment de l'influence que les travaux pourront avoir sur l'exploitation.

° °

Conformément à la résolution de l'Assemblée du 24 septembre 1931 et à la résolution du Conseil du 10 mai 1932, le Comité, au terme de sa troisième session, rend compte au Conseil de la suite de ses travaux et lui adresse le présent rapport qui doit être considéré comme un complément de son rapport précédent.

---